

Département de l'Aude

Commune de Saint-Hilaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SEANCE DU 20 JUILLET 2020**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt et le vingt du mois de Juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10, L.2121.11 du CGCT s'est réuni en Mairie.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. AVILA Nathalie, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, HOYOS Pierre, JEAN Jacinthe, LABESSOUILLE Jérôme, OCANA Joffrey, RENAUD Katia, ROLLIN Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes et M BURLAN Christelle, MANCES Françoise (représentée par DELFOUR Etienne) LAZARO Pascal (représenté par CARBONNEL Jean-Louis)

ETAIT ABSENT : M. OUBALKASSAM Mohamed

DATE DE LA CONVOCATION : 15 Juillet 2020

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Jérôme LABESSOUILLE est désigné à cette fonction qu'il accepte
Les divers points de l'ordre du jour sont examinés

1. Décisions prises par M. le Maire – article L.2122.22 du CGCT

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il a pris les décisions suivantes :

- 06.07.2020 étude de recomposition urbaine suite aux intempéries du 15.10.2018 confiée au Groupement TURBINES/AURIOL+DELWARDE/SAS API pour un montant de 23 887.50 € HTVA
- 10.07.2020 réhabilitation du groupe scolaire endommagé par un dégât des eaux confié à la SARL SANMARTIN pour un montant de 7 409.60 € HTVA
- 16.07.2020 tarifs du produit « ballades vigneronnes » proposés à l'abbaye : 15 € pour les adultes et 8 € pour les enfants. Cette décision a été signée par Mme FERNANDEZ
- 16.07.2020 dépôt vente à la boutique de l'abbaye de produits de M. ANSTETT aux prix de 6 € pour les tisanes et de 5.50 € pour le sel aromatique
- 17.07.2020 modification du marché signé avec l'entreprise ROBERT pour la réhabilitation de l'éclairage endommagé par la crue du 15.10.2018 - + 3 833.14 € HTVA. Le nouveau montant du marché s'élève à la somme de 69 023.01 € HTVA

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

2. Convention de mise à disposition d'un terrain au profit du SYADEN pour construction d'un poste de distribution d'électricité

M. le Maire rappelle que le Syaden va édifier un nouveau transformateur électrique, afin de renforcer et d'améliorer la desserte en électricité des secteurs de Coumegreille et de la route de Ladern. A cette fin, il est nécessaire que la Commune mette à disposition du SYADEN un terrain lui appartenant, cadastré sous le n° 1105 de la section B (anciennement partie de la parcelle 635 de la section B). Les conditions de cette mise à disposition sont décrites sur la convention, présentée à l'assemblée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre à disposition du SYADEN le terrain lui appartenant, cadastré sous le n°1105 de la section B, afin de permettre la construction d'un nouveau transformateur électrique et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

3. Remboursement de frais avancés par Mme CAPDEPON et par Mme COLOMIES

M. le Maire propose à ses collègues de rembourser à Mme Claire CAPDEPON (agent du CDG11 mis à la disposition de la Commune en raison de l'absence pour congé de maladie de Mme LIMOUZY) la somme de 7.85 € correspondant à des frais postaux et à Mme Corinne COLOMIES, agent communal, la somme de 28.08 € pour insertion sur le site « le Bon Coin », de la mise en location du logement de la poste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

4. Travaux de réhabilitation de la voirie communale endommagée par les intempéries des 22 et 23 Octobre 2019 – demande de financement complémentaire

M. le Maire rappelle que la voirie communale a été endommagée par les intempéries des 22 et 23 Octobre 2019. Le coût de la remise en état des voies détériorées a été estimé à la somme de 251 507.85 € HTVA. Le 18 décembre 2019, la Commune avait demandé à l'Etat, à la Région et au Département des subventions afin de pouvoir réparer ces voies. A ce jour, l'Etat, la Région et le Département ont accordé des subventions sur un montant d'opération de 74 037.00 € soit :

- Etat : 30 %
- Département : 35 %
- Région : 15 %

M. le Maire poursuit en proposant de solliciter auprès du Département de l'Aude une subvention complémentaire au taux de 30 % pour le financement des travaux non pris en compte, à savoir 251 507.85 € - 74 037.00 € = 177 470.85 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

Les points suivants de l'ordre du jour sont présentés par Mme Katia RENAUD.

5. Budget annexe gestion abbaye – exercice 2020

Mme Katia RENAUD présente les propositions suivantes, concernant le budget annexe gestion abbaye de la Commune examinées préalablement en Commission :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	137 238.26	137 611.36
Résultat de fonctionnement reporté	373.00	
Total de la section de fonctionnement	137 611.36	137 611.36

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	24 500.00	24 283.36
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 036.00	0.00
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté		1 252.64

Total de la section d'investissement	25 536.00	25 536.00
TOTAL DU BUDGET	163 147.36	163 147.36

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces propositions et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

6. Budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement – exercice 2020

Mme Katia RENAUD, présente les propositions suivantes, concernant le budget annexe gestion de service de l'eau et de l'assainissement de la Commune examinées préalablement en Commission :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	39 363.00	40 156.90
Résultat de fonctionnement reporté	793.90	
Total de la section de fonctionnement	40 156.90	40 156.90

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	36 653.00	36 042.25
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	180 543.88	441 889.50
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté	260 734.87	

Total de la section d'investissement	477 931.75	477 931.75
TOTAL DU BUDGET	518 088.65	518 088.65

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces propositions et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

7. Budget principal – exercice 2020

Mme Katia RENAUD, présente les propositions suivantes, concernant le budget principal de la Commune examinées préalablement en Commission :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	976 254.48	714 686.00
Résultat de fonctionnement reporté		261 568.48
Total de la section de fonctionnement	976 254.48	976 254.48

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	3 950 824.00	4 844 023.33

+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	4 468 895.05	3 560 220.00
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté		15 475.72

=		
Total de la section d'investissement	8 419 719.05	8 419 719.05
TOTAL DU BUDGET	9 395 973.53	9 395 973.53

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces propositions et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

Arrivée en séance de M. Mohamed OUBALKASSAM

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à vingt et une heures

Vu pour être publié le vingt et un juillet deux mille vingt et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations sont affichées dans le hall de la Mairie

Les budgets sont affichés dans le hall de la Mairie



